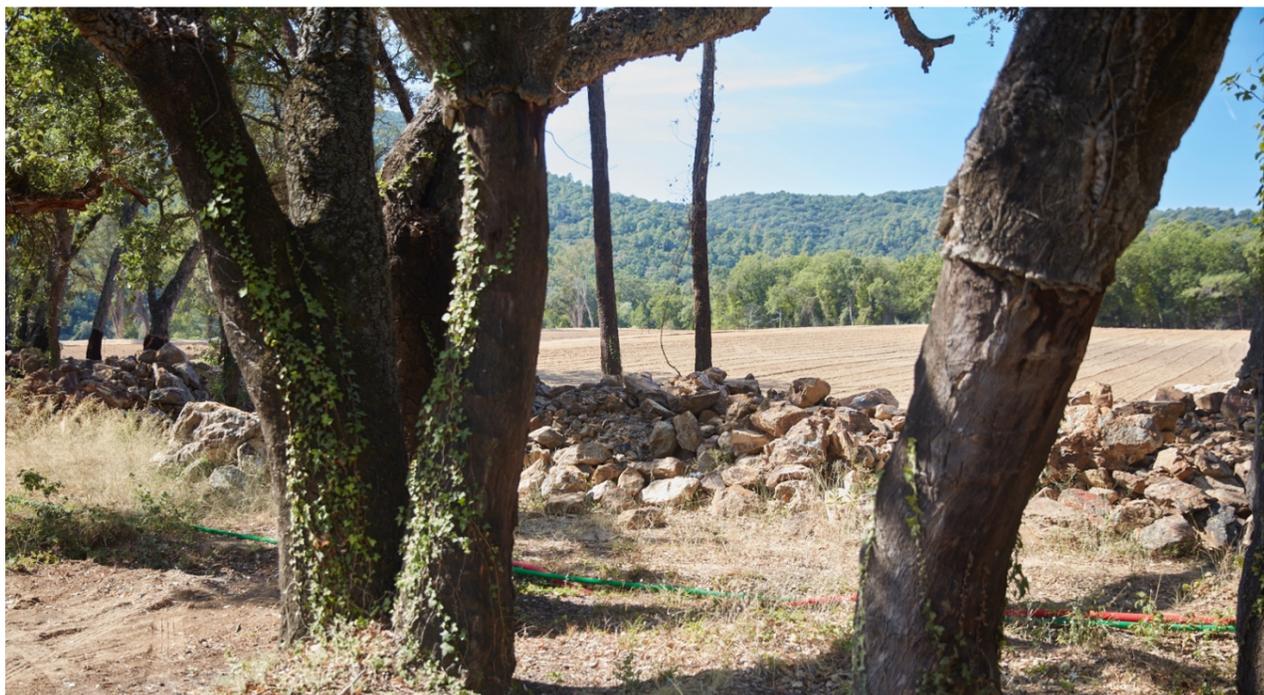


Figure 10 : Gestion des talus sur les secteurs en culture.



Source : Propriétaire

Figure 11 : Stockage des pierres avant réemploi dans les maçonneries, concassage pour les cheminements...



Source : BIOME0

Figure 12 : Conservation des bois de coupe avant transformation



Source : BIOME0

Les eaux de collectes sont canalisées par des fossés puis renvoyées vers le ruisseau. Certaines d'entre elles approvisionnent une mare favorable à la biodiversité. Celle-ci a été remise en eau et de nombreuses espèces en profitent (grenouilles, crapauds, libellules, abeilles, canards et même un héron de passage).

La gestion de cette mare a par ailleurs été adaptée par Clos Mirages afin de favoriser la biodiversité et d'éviter toute destruction d'individus en cas d'intervention nécessaire (gestion de la végétation adaptée à la bonne période pour éviter l'atterrissement par exemple).

Figure 13 : Mare (partie filtration au premier plan, bassin en fond).



Source : BIOME0

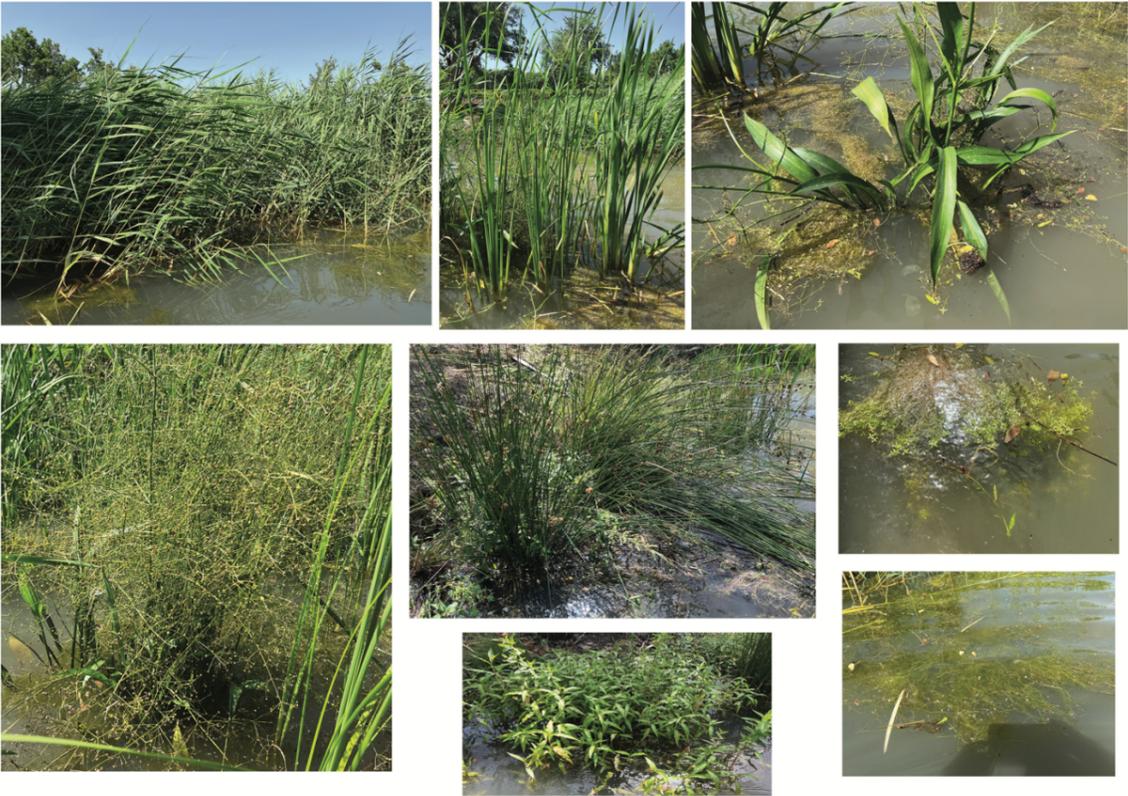


Figure 14 : Sauvegarde d'une pinède et protection contre les incendies



3. LE SITE DANS LE CONTEXTE GLOBAL

Le domaine CLOS MIRAGES, situé sur la commune de la Môle, dépend du point de vue géographique de la vaste plaine de grimaud et de Cogolin. Il tourne le dos à la commune de la Môle dont il dépend administrativement.

Le domaine s'insère d'ailleurs à peu de distance des limites du territoire communal. Il s'inscrit aussi de fait proche des limites du site inscrit qui couvre toute la commune.

Les monuments historiques sont tous relativement éloignés du site et ne peuvent entretenir des vues directes ni de covisibilité depuis un point tiers.

Le monument le plus proche concerne l'ancien castrum Sainte Magdeleine et sa chapelle. Le site est distant de 1,22 km des limites du domaine de CLOS MIRAGES.

La distance minimale par rapport au site d'étude prévu pour l'extension du vignoble est d'environ 1,66 km. Nous verrons que les vues sont impossibles depuis le site sur le domaine et le projet d'extension en raison des boisements très denses qui encadrent le castrum.

Le domaine CLOS MIRAGES envisage une plantation de vignes supplémentaires sur plusieurs parcelles situées sur la commune de la Môle. La zone envisagée pour cette plantation se situe au sein de l'aire de répartition de la Tortue d'Hermann et plus particulièrement en majeure partie au cœur de la zone de sensibilité notable en faveur de l'espèce. Dans ce cadre, le domaine a sollicité une expertise par le bureau d'études basé SYMBIODIV, implanté au Val (83)

Le développement dans ce contexte, le développement d'une activité agricole, et plus particulièrement viticole, s'inscrit pleinement en cohérence avec les paysages de cette plaine.

La carte présentée page suivante montre les secteurs couverts de forêt, ainsi que des sites protégés au titre des monuments historiques.

Figure 15 : carte des protections patrimoniales et des massifs forestiers

